



# Dispense de parenté

Bernard Lian  
14/06/2025



OUIS-ANDRÉ DE GRIMALDI, des Princes de Monaco, par la grace de Dieu & Ordination Apostolique, Evêque du Mans, Conseiller du Roi en tous ses Conseils d'Etat, &c. Vû la Requête à Nous présentée par *René le abyre et anne Marie ganot d'neurans paroisse de Lombron*

Doyenné d *Monfort* de notre Diocèse, tendante à ce qu'il nous plût les dispenser de l'empêchement canonique du *quatre au quatresme degré de consanguinité* qui se trouve entr'eux, aux fins de pouvoir contracter Mariage ensemble. L'Ordonnance de notre Vicaire général étant au bas de ladite Requête, par laquelle il auroit commis le Sieur Curé de la Paroisse d *Lombron* dudit Doyenné de *Monfort* pour informer du contenu en icelle ; l'information dudit Sieur *curé* faite en conséquence, par laquelle il demeure constant que les Suppliants sont Parens audit degré de *consanguinité* qu'ils font profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine ; que les raisons qu'ils ont de demander ladite Dispense, sont justes ; qu'ils sont pauvres, & par conséquent hors d'état de faire la dépense d'envoyer en Cour de Rome, & autres raisons à Nous connues : Nous avons dispensé & dispensons par ces présentes, lesdits *René abyre et anne Marie ganot* de l'empêchement canonique du *quatre au quatresme degré de consanguinité* qui se trouve entr'eux ; & en conséquence, après que leurs Bans auront dûment été publiés, permettons au Sieur Curé de ladite Paroisse de *Lombron* de célébrer leur Mariage, pourvu qu'il n'y ait point d'autre empêchement canonique ou civil ; qu'on observe de part & d'autre les Cérémonies prescrites par le Saint Concile de Trente, les Ordonnances & Règlemens de notre Diocèse, & que ledit Mariage se fasse du consentement des Parens nécessaires des Parties. Donné au Mans sous le Seing de notre Vicaire général, le contre-Seing de notre Sécrétaire, & le Sceau de nos Armes, le *vingt quatre* du mois de *janvier* mil sept cent soixante-*quatres*. *Cattier*

*Cattier sie gen.*

PAR MONSIEUR,

*Hollard*  
n. 15<sup>e</sup>

# Qui est Louis-André de Grimaldi ?

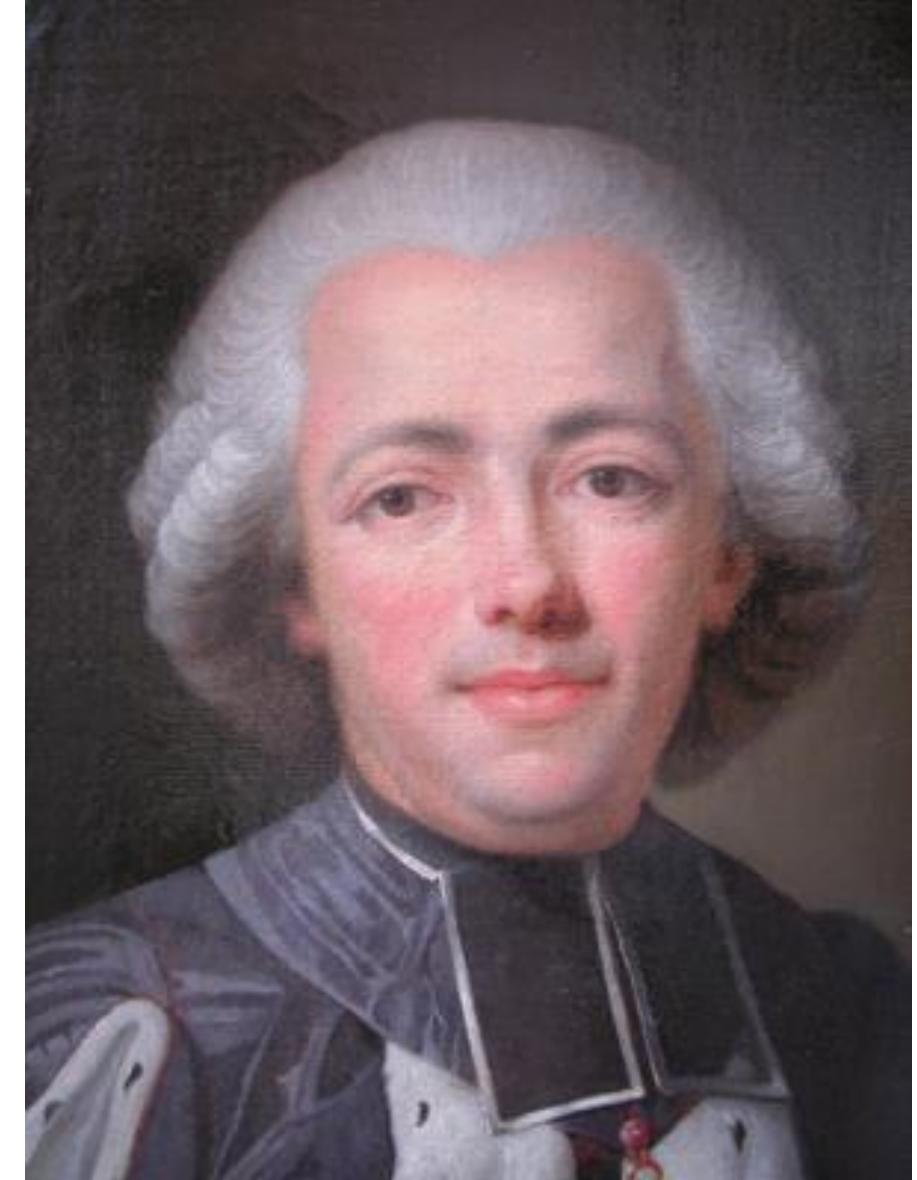
Naissance : 17 décembre 1736 à Cagnes-sur-Mer (château Grimaldi).  
Evêque du Mans : 19 avril 1767 - 12 décembre 1777.

Ordination épiscopale : 5 juillet 1767.

Evêque-Comte de Noyon (et pair de France) : 10 octobre 1777 - 1790 (diocèse supprimé par la Constitution civile du clergé).

Décès : 28 décembre 1804 à Londres.

C'est donc en tant qu'évêque du Mans, qu'il établit la dispense de parenté le 24 janvier 1774.



Dispense de parenté accordée à :

René François Ahier (Ahyer sur la dispense), né le 25 janvier 1746 à Lombron (Sarthe)

Et Anne Marie Ganot, née le 16 septembre 1755 à Lombron (Sarthe)

Afin de contracter mariage.

Eglise St Martin de Lombron



Dear  
friends  
Alice  
et  
Anne  
Janet  
M.  
S.

Le vingt et deux jours de Janvier 1774 2  
après les fiançailles célébrées en face de l'église  
de la publication de bans faites par le curé  
dimanche vingt et deux au nom des parties des messes de  
cette paroisse sans opposition ou réclamation évidente, Précurseur  
de la consécration auquel il a été donné les parties  
ont obtenu dispensation pour le mariage et  
est signé par le curé, par le père de l'église, par le chanoine  
signé Girard avec, par la bénédiction de l'église par le curé,  
et détaché à la fin de la messe, ~~et~~ devant  
vous curé de cette paroisse le vingt et deux Janvier 1774, devant  
solemnement René François Thier garde-magasin  
fils de défunt Mathurin Thier et de Françoise Chapelain  
précemment femme de Mathurin Rosez, père de  
Anne Marie Gânoz fille mineure, issue de défunt  
Pierre Gânoz et de Michelle caris, tous deux natifs de cette  
paroisse et demeurant l'autre paroisse de l'église assise à l'ouest

Lors de leur mariage :

René François Ahier a 28 ans

Anne Marie Ganot, 18 ans

Quelques dates :

Mariage : 25 janvier 1774

1<sup>er</sup> enfant : René François 26 octobre 1774

2<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> enfant : du 11 février 1776 au 24 juillet 1782 \*

8<sup>ème</sup> enfant : François 14 mai 1785

Décès Anne Marie Ganot : 5 janvier 1786, à 30 ans

Age noté sur son acte de sépulture : environ 38 ans

\* Dont Louis

René François Ahier se remariera à 41 ans le 17 septembre 1787

Avec Anne Cheveneau, une veuve de 50 ans qui décède... 1 mois et demi plus tard

Puis à 44 ans le 28 septembre 1790

Avec Julienne Françoise Bois  
Avec qui il aura 4 enfants

René François Ahier décède le 4 avril 1827, 3 ans après sa 3ème épouse

Pourquoi me suis intéressé à ce couple ?

René François Ahier et Anne Marie Ganot on eu 8 enfants  
Dont Louis né le 25 février 1781

Louis a eu 8 enfants dont Louis Arsène né le 20 juillet 1821

Louis Arsène a eu 5 enfants dont Louis Arsène Magloire né le 7 janvier 1850 à Lavaré (Sarthe)

Louis Arsène Magloire s'est marié le 16 novembre 1876...

Louis Arsène Magloire s'est marié le 16 novembre 1876...

A Roques (Gers), mon village d'enfance  
Avec Marie Lian, la fille aînée de mon arrière-arrière-grand-père Jean

Pourquoi et quand  
Louis Magloire Lucien Ahier,  
l'arrière-petit-fils du couple Ahier /  
Ganot  
a t'il quitté la Sarthe (Lavaré)  
pour rejoindre le Gers ?

551 km - 5700m D+

Sa profession ? Maçon



## Recensements de Roques :

- 1876 (année de son mariage), il vit dans la famille de Jean Barats, maçon.
  - 1872, il n'y figure pas.
- => il est donc arrivé entre 1872 et 1876.

## Recensements de Lavaré :

« Les listes antérieures au dénombrement de population de 1906 versées par la Préfecture ont été détruites en application de l'instruction du 12 août 1887, certaines sont néanmoins disponibles grâce à la collection communale ».

=> le ministre de l'Instruction publique aux préfets, le 12 août 1887, une circulaire ordonnant la destruction des papiers inutiles des préfectures et sous-préfectures.